

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Du 28 novembre 2007**

**9H30**

(Pour la liste des présents, nous vous prions de vous reporter à l'**Annexe 1.**)

**L'ordre du jour :**

**1** – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 juillet 2007.

**2** – Présentation et vote du Budget de l'Exercice 2007.

**3** – Évolution de la place de la M.S.H.A. dans le dispositif interuniversitaire en Aquitaine.

**4** – Questions diverses.

La séance est présidée par Mme Dudézert, représentant M. le Recteur Marois.

Secrétaire de séance : Jan Oliva.

\*\*\*\*\*

**Ad 1. :**

La séance commence par l'approbation à l'unanimité des présents du compte-rendu de l'assemblée générale du 6 juillet 2007, présidée par M. le Recteur, William Marois.

**Ad 2. :**

M. Bouneau présente les grandes lignes du budget 2007. (Pour les détails du budget, se reporter au fascicule : « Budget prévisionnel définitif 2007 », **Annexe 2**. Les chiffres entre parenthèses y renvoient).

Il rappelle d'abord que le budget prévisionnel avait été établi en juillet dernier (AG du 6 juillet) sur la base d'un fort déficit, lié d'une part à la question du reversement de la subvention ministérielle accordée à la MSHA par l'intermédiaire de l'Université Bordeaux 3 et d'autre part à l'attente des attributions de crédits du Conseil régional d'Aquitaine sur son appel d'offres annuel consacré à la recherche.

Depuis, le Conseil d'administration de l'Université Bordeaux 3 a permis dans sa délibération du 24 septembre le reversement à la MSHA de la subvention ministérielle. En outre, cinq programmes de recherche présentés par la MSHA ont obtenu une réponse positive dans l'appel à projets de la région Aquitaine.

Il s'agit des projets :

- *Identité(s) et Mémoire(s) des Populations du Passé*, resp. scient. D. Castex et I. Cartron
- *Les Trajectoires de l'Innovation*, resp. scient. C. Bouneau et Y. Lung
- *Mobilité et intégration des personnes dans l'Union Européenne*, resp. scient. L. Grard
- *Les fractures Sud-Aquitaine – Des identités, discours et mémoires sensibles*, resp. scient. Ch. Thibon
- *Filière et développement des territoires* (qui correspond à l'axe 2 du projet présenté par l'ENITAB, *Développement durable de la filière vitivinicole et des territoires viticoles aquitains*, porté par N. Corade), resp. scient. H. Velasco

Le Budget prévisionnel définitif de l'exercice 2007 est présenté en équilibre pour un montant de 1 067 174 €. Ce montant représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 41% au niveau des recettes et de 45% au niveau des dépenses.

## **PREVISIONS DES RECETTES (cf. page 5)**

7067 – Augmentation significative des ventes de publications.

741 – L'attribution du Ministère est en augmentation de 12%.

7442 – Augmentation de 69% des contrats passés avec le Conseil Régional d'Aquitaine

75816 – (pages 14 et 15) : La MSHA se trouve dans l'obligation d'augmenter de 3% le prix du m<sup>2</sup> concernant la participation des centres logés aux charges communes du bâtiment. Cette augmentation permet d'amener la participation des centres logés à 9%. La part prise en charge sur les ressources propres de la MSHA s'élève à 35%.

PREVISIONS DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT (cf. page 6 pour une vision d'ensemble ; se reporter au détail des équipements et travaux en pages 17 et 18)

**PREVISIONS DES DEPENSES (cf. page 7)**

Total 60 – Augmentation de 17%

Total 62 - Diminution de 5%

Total 64 – Augmentation de 7% des frais de personnel

6894 – Suite au changement de nomenclature comptable en 2006, est inscrit à ce compte le montant non dépensé au titre des contrats du Conseil Régional d'Aquitaine.

Ce compte connaît une forte augmentation correspondant à celle des subventions attribuées. Le graphique p. 8 permet de visualiser les différentes sources de financement. On y voit une baisse proportionnelle de la part ministérielle et l'accroissement de la part des collectivités territoriales, essentiellement du Conseil régional.

PREVISIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (cf. page 9 pour une vision globale ; se reporter au détail des équipements et travaux en pages 17 et 18)

ETAT RECAPITULATIF DES CREDITS ALLOUES DANS LE CADRE DU CONTRAT QUADRIENNAL 2007-2010 (cf. page 11)

- Crédits scientifiques : 155 000 € augmentation de 9%
- Crédits d'Infrastructures : 95 000 € augmentation de 38%

## PARTICIPATION PROPORTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT COMMUNES (cf. pages 14 et 15)

La subvention du Ministère (95 000 €) ne couvre pas la totalité des charges de fonctionnement (248 075 € pour 2007). Afin de maintenir la participation des centres ou des équipes hébergés à hauteur de 9%, une augmentation de 3% du prix du m<sup>2</sup> doit être appliquée en 2007. La part restant à la charge de la MSHA s'élève à 56%, la contribution du Ministère à 35%.

L'importance de ce budget souligne la confiance accordée à la MSHA par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de son septième quadriennal et par la Région Aquitaine dans celui de son appel à projets 2007. En revanche cette augmentation sensible ne saurait cacher une participation trop faible du Ministère aux infrastructures (p. 15). M. Bouneau rappelle à ce propos que le bâtiment de la MSHA a été construit au début des années 1970 et que des frais élevés et des dépenses régulières sont indispensables à sa maintenance et à sa modernisation. La situation pourrait devenir préoccupante et la mission d'accueil de la MSHA mise en danger si de nouveaux financements fléchés « infrastructures » et « maintenance » n'étaient pas trouvés rapidement. De nouveaux dossiers de demandes sont en cours de préparation avec des argumentaires spécifiques, insistant sur les questions de sécurité et de pérennité de l'instrument de travail transversal que constitue toute MSH.

Le débat est alors ouvert.

Mme Cocula prend la parole pour tirer en quelque sorte la sonnette d'alarme, car la région n'a pas globalement les moyens, ni d'ailleurs la vocation initiale, de participer financièrement à la maintenance des locaux et plus largement du patrimoine universitaire régionaux. Elle fait d'emblée le lien entre les difficultés locales et la problématique nationale, avec le transfert des compétences dans le domaine immobilier prévu dans le cadre de la Loi sur les universités (LRU).

Mme Dudézert rappelle que le nouveau CPER prévoit des crédits attribués spécifiquement à la mise aux normes et à l'entretien des locaux. D'autres crédits peuvent être alloués dans le cadre des quadriennaux. Elle souligne la politique rigoureuse de l'Etat dans ce domaine qui n'exclue pas, par ailleurs, la possibilité du recours au partenariat public-privé.

M. Bouneau replace les difficultés rencontrées sur ce poste budgétaire par la MSHA dans le contexte du Réseau des Maisons des Sciences de l'Homme. Globalement toutes les MSH sont confrontées à des difficultés financières pour l'infrastructures bien que deux cas différents se présentent : alors que les crédits semblent assez facilement accordés pour des extensions ou des constructions totalement nouvelles, le financement des opérations de modernisation se heurte très souvent à de nombreuses difficultés. Pourtant des visites de sécurité en 2006 ont mis à jour des faiblesses importantes du bâtiment qu'il fallait régler en urgence pour ne pas mettre en danger la mission d'accueil de la MSHA. Le maintien des infrastructures à un niveau convenable est bien le préalable nécessaire au développement des missions scientifiques de la MSHA.

Au terme du débat, le budget est soumis au vote et voté à l'unanimité des présents.

### **Ad 3. :**

M. Bouneau informe les membres de l'assemblée de l'évolution des débats à la fois de politique générale de recherche et institutionnels qui engagent actuellement l'avenir de la MSHA. M. Bouneau estime en effet que le futur statut de la MSHA aura nécessairement des répercussions majeures sur l'organisation de la Maison et sur la mise en œuvre de ses missions transversales interdisciplinaires, interuniversitaires et internationales auprès de la communauté de chercheurs aquitains et naturellement extérieurs.

Il rappelle que les débats ont été engagés dès le printemps 2007 et que l'essentiel des débats et des décisions se trouve consigné dans le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 juillet 2007, présidée par M. le Recteur Marois. Il résume ensuite l'évolution de la situation depuis l'été.

Bien que nous ayons reçu une approbation ministérielle de nos missions de recherche (comme le démontre entre autre le budget du quadriennal), le statut associatif a posé aux instances de tutelle un problème de fond : le statut associatif a été régulièrement, depuis l'origine (1974-1979), cible de critiques comme suspect de démembrement de la puissance publique, malgré tous les contrôles et les expertises positives que nous avons connus.

M. Bouneau conclut son intervention en rappelant que l'association devra être maintenue à court et moyen terme, quelle que soit la solution envisagée pour le nouveau statut. La période de transition est désormais ouverte. Elle doit justement garantir le temps

nécessaire à une concertation indispensable entre les différents acteurs impliqués à la recherche sereine d'un avenir conforme aux missions d'une MSH, inscrite et reconnue dans le Réseau National des MSH.

Sa rencontre récente (le 12 octobre dernier) avec Mme Catherine Hardouin, directrice des services du PRES et celle avec M. Bégaut, Président du PRES et président de l'Université Bordeaux 2 (le 22 octobre dernier) l'ont conforté dans la vision du rôle et du fonctionnement de la MSHA en tant que « préfiguration » de la structuration scientifique transversale des SHS en Aquitaine, représentant ainsi indéniablement un atout pour le PRES et sa nouvelle dynamique, à valoriser. Il existe *a priori* quatre solutions pour l'avenir de la MSHA :

- le maintien du statut associatif (le débat sur cette solution est clos depuis le mois de juillet)

- une transformation en « département » du PRES, dispositif dans lequel l'identité scientifique transversale d'une MSH reste limitée et où disparaissent les leviers de l'autonomie sous contrôle et de la souplesse de gestion, qui font l'originalité et la plus-value des MSH dans le paysage scientifique des SHS. De plus cette solution présenterait des difficultés d'articulation avec les autres partenaires traditionnels de la MSHA et indispensables à ses missions (UPPA, CNRS, Conseil régional et la Fondation MSH)

- la création d'une Fondation d'université, conformément à la LRU, avec les deux difficultés presque insurmontables de la mobilisation d'un capital et (problème crucial étant la formation du capital et la fixation sur une seule université)

- la création d'un GIP, dont le périmètre serait soit spécifiquement la MSHA, soit un cadre plus large mobilisant les SHS en Aquitaine, auquel la MSHA pourrait adhérer en tant qu'association loi 1901.

Après avoir énuméré les avantages et les inconvénients de chaque solution, M. Bouneau attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il existe depuis 1992 au sein du GIS Réseau MSH une MSH organisée institutionnellement sur la base d'un GIP. Il s'agit de la MSH Ange Guépin à Nantes. Si cette solution était adoptée, elle présenterait le double avantage de rester dans la gouvernance du PRES Université de Bordeaux tout en ouvrant largement la porte à nos autres partenaires institutionnels, en renforçant leur association à la politique scientifique de la MSHA.

Le principe de fonctionnement de la MSH de Nantes est celui de la séparation des pouvoirs entre un Conseil d'administration constitué de représentants des membres du GIP et un directeur chargé de l'exécution des missions scientifiques et administratives. Il s'agit d'une structure de taille moyenne correspondant bien à la taille actuelle de la MSHA. Cette solution

permettrait notamment le maintien de l'engagement de la Fondation MSH, menacé au cas où la solution « département du PRES » serait envisagée. L'inconvénient principal consiste dans la durée limitée du dispositif (conçu généralement pour 6 ans), mais renouvelable assez facilement. En effet, la mise en route du GIP demande beaucoup de travail de concertation entre les partenaires (il faut compter environ un an et demi pour la signature de la convention constitutive), mais une fois terminé, il est nettement plus rapide et plus simple de renouveler la convention en tenant compte de l'évolution des missions, des services et du paysage scientifique. L'inconvénient peut ainsi être retourné en un avantage, car le renouvellement de la convention permet le réajustement à la réalité du terrain sur les plans matériel et institutionnel.

A l'ouverture du débat, V. Vlès apporte aussitôt son soutien officiel au nom de l'UPPA au projet du GIP. En effet, l'UPPA se déclare en faveur de toute solution préservant la dimension aquitaine de la MSHA. Il craint en effet que si la MSHA était intégrée au PRES en tant que simple département, il serait inévitable, voire nécessaire, de faire émerger un autre pôle SHS en Aquitaine, ce qui serait bien entendu dommageable à l'ensemble de la communauté scientifique régionale en SHS étant donné la relative faiblesse de nos disciplines dans le contexte actuel.

A la suite d'une question de Mme Cocula, plusieurs personnes présentes expliquent la diversité des modes de fonctionnement actuels des MSH au sein du Réseau. La majorité d'entre elles fonctionnent sur la base d'une UMS (Unité mixte de services) du CNRS bien qu'actuellement l'évolution de ce statut vers une « URS » (Unité mixte de recherche et de services) soit à l'étude.

D'autres questions sont alors posées :

- Existe-t-il déjà un PRES à Nantes ? Quelle est alors l'articulation entre le GIP et le PRES éventuel ? En fait il n'existe qu'une seule Université à Nantes, qui est majoritaire dans le GIP, et celui-ci doit devenir normalement membre fondateur du futur PRES Pays de Loire.
- A qui la présidence du GIP MSHA serait-elle confiée ? Et pour quelle durée ? Cette question fera naturellement partie des concertations au cours de la phase d'étude approfondie du GIP. Il serait prématuré d'y répondre d'emblée, dès maintenant.

Mme Parnier apporte la précision que le statut de l'USR n'est pas encore définitivement validé au sein du CNRS, car il pose notamment la question de l'articulation USR/PRES.

M. Lung apporte son soutien à l'option GIP, car elle représente une solution pratique, déjà expérimentée (Nantes), rassemblant tous nos partenaires habituels. Elle permet de préserver le rôle du pôle de recherche en SHS en Aquitaine. De plus, la structure non pérenne permettra de maintenir un fort dynamisme dans le long terme, car il faudra régulièrement relancer le débat de fond sur le rôle des SHS et de l'interdisciplinarité.

M. Auvergnon trouve prématuré que l'on essaie d'arrêter dès maintenant la part des différentes composantes du GIP et sa gouvernance proprement dite. Il suggère d'accorder plus de poids aux chercheurs.

Mme Guillaume met en avant la priorité que l'on doit accorder à la dynamique scientifique transversale de la MSHA dans la nouvelle structure, quitte à faire quelques concessions au niveau de la gouvernance. M. Guillaume se demande à quel point le ministère souhaite perpétuer le Réseau MSH. M. Bouneau répond que le Réseau reçoit un important soutien en termes de « communication » (le Réseau est ainsi mentionné dans la dernière Loi des finances), mais que les retombées matérielles tardent à venir en termes de soutien financier. Il pose alors à l'assemblée la question suivante : mandatez-vous le directeur et les Bureaux du CA et du CS de la MSHA à mener la suite des négociations ?

Les présents expriment leur soutien unanime au dispositif d'un GIP pour la MSHA et à la poursuite des négociations engagées par le directeur, assisté des Bureaux du CA et du CS, sur la mise en œuvre de ce projet.

Ad. 4 :

M. Bouneau informe les présents que le Conseil Scientifique de la MSHA du 19 octobre 2007 a entériné l'idée d'organiser en mars 2008 une manifestation scientifique d'envergure, dont l'objectif principal est, dans le contexte actuel de remodelage du paysage universitaire bordelais (création du PRES) et aquitain, d'afficher plus fortement sa vocation scientifique interdisciplinaire, interuniversitaire (au niveau de tous les EPST) et internationale dans le domaine des sciences humaines et sociales. Dans ce but, il a été décidé de mettre en œuvre le "**Printemps de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine/ MSHA**", qui aura lieu du 20 mars 2008 à 10heures au 21 mars 2008 à midi. Cette rencontre doit mobiliser le Réseau National des Maisons des Sciences de l'Homme, le PRES de Bordeaux et tous les

établissements universitaires aquitains. Le thème général, conçu pour être fédérateur et pluridisciplinaire, sera "Constructions identitaires et dynamiques transnationales : dialogues disciplinaires".

Lors de la même réunion, il a été décidé de mobiliser un comité de pilotage, chargé de la mise en œuvre du projet auprès du directeur de la Maison des Sciences de l'Homme et du président de son Conseil Scientifique.

La séance est levée après l'épuisement de l'ordre du jour à 12H.